

3. BOILY, N., JOURDAIN, M. PERREAULT, M. «L'alphabétisation, des coopérations à établir», dans *Une société sans barrières*, compte rendu du forum suivi de fiches pratiques, CEQ, ICÉA, RGPAQ, Montréal, 1991, pp.5-8.

4. BÉLISLE, R. *Efforts d'accessibilité: les organismes publics et la population québécoise ayant des difficultés à lire et à écrire*, ICÉA, Montréal, 1993, 10 pages.

5. BÉLISLE, R. *Efforts d'accessibilité 1996, Projet Accessibilité des services publics pour les personnes peu ou pas à l'aise avec l'écrit*, rapport de recherche, ICÉA, Montréal, 1997, 39 pages.

6. Cité dans BÉLISLE, R. (1993), *Op. cit.*, p. 10.

7. BÉLISLE, R. (1997), *Op. cit.*

8. La notion d'alphabétisme, introduite dans notre vocabulaire en 1996 avec le rapport canadien sur l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, englobe la capacité de lecture et la capacité d'utiliser efficacement de l'information à partir d'imprimés.

9. BÉLISLE, R. (1997), *Op. cit.*

10. BÉLISLE, R. (1997), *Ibid.*

11. NDLR: Ce matériel pourrait être utilisé dans les ateliers. On peut se le procurer aux Publications du Québec.

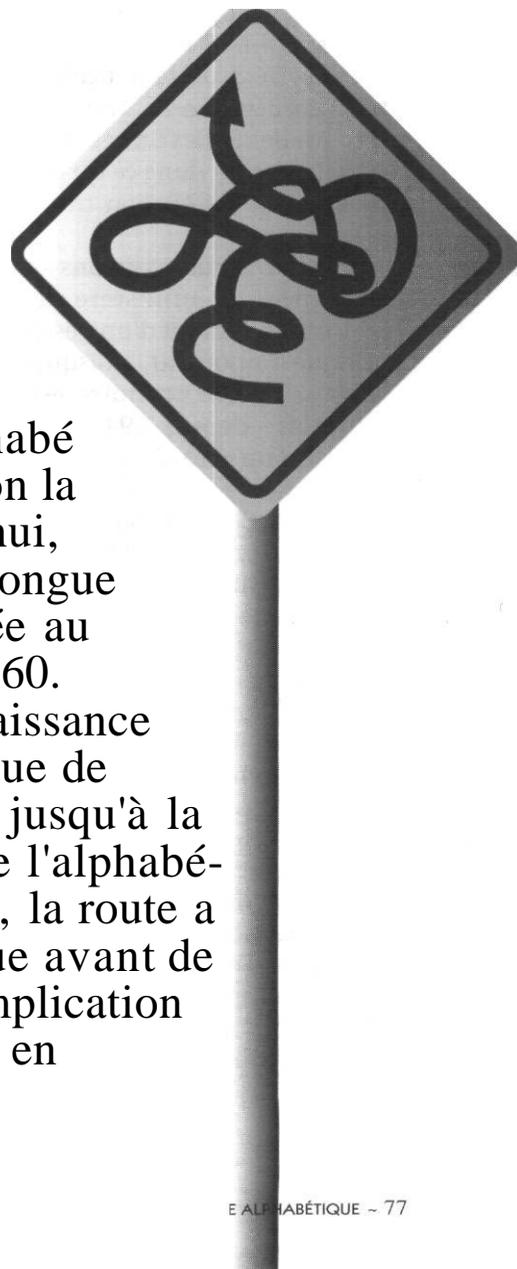
12. DROUIN, P. et ROBICHAUD, L. *l'ai retrouvées lunettes*, Ville de Montréal, 1992, 247 pages.

ROBICHAUD, L. *J'ai retrouvées lunettes 2*, Ville de Montréal, 1995, 177 pages.

LA ROUTE EST LONGUE... APERÇU DES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN ALPHABÉTISATION

Jean-François Aubin,
*coordonnateur d'Économie
communautaire
de Francheville*

L'intervention gouvernementale en matière d'alphabétisation, telle qu'on la connaît aujourd'hui, est le fruit d'une longue démarche amorcée au début des années 60. Depuis la reconnaissance de la problématique de l'analphabétisme jusqu'à la reconnaissance de l'alphabétisation populaire, la route a été longue et ardue avant de parvenir à une implication gouvernementale en la matière.



Jusqu'aux années 60, la problématique de l'analphabétisme est absente du discours public au Québec. Il y a bien des communautés religieuses qui, de façon spontanée, développent des pratiques d'alphabétisation, souvent inspirées de leur travail missionnaire, mais rien de plus. Au début des années 60, le Québec entre dans ce qu'on appellera la Révolution tranquille.

En 1965, nous assistons à la création du ministère de l'Éducation. Il s'agit d'un geste politique important, puisque même si l'école primaire est obligatoire depuis 1942, on remarque un retard significatif en matière de scolarisation. En 1966, la *Commission Parent* dépose son rapport qui vient mettre en lumière l'importance pour le Québec d'investir en éducation. Ce rapport n'aborde pas de façon explicite le problème de l'analphabétisme, sinon pour souligner que «Le recensement de 1871 nous apprend, que, dans le Québec, 40% des hommes de plus de vingt ans ne savaient ni lire ni écrire¹.» Il fait état de la sous-scolarisation des Canadiens-Français et place une foi inébranlable dans un réseau public d'éducation pour régler ce problème.

La même année, en 1966, la Direction générale de l'éducation permanente est créée. Elle deviendra, en 1973, la Direction générale de l'éducation des adultes. Ce service vient stimuler le développement de l'éducation des adultes dans les institutions publiques. Dès 1966, certaines commissions scolaires comme la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) commencent à donner des cours en alphabétisation sous le nom de «français 101».

En 1967, le ministère de l'Éducation (MEQ) développe le «Programme provincial d'éducation populaire aux organismes et associations hors réseau institutionnel», l'ancêtre de ce qui deviendra le programme *OVEP* et par la suite le Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSEPA) et le Programme de soutien à l'alphabétisation populaire autonome (PSAPA). Au départ, ce programme est expérimental et n'a qu'un budget de 525 226\$. C'est d'ailleurs cette même année qu'un groupe d'étudiants adultes du quartier de la Pointe St-Charles, à Montréal, insatisfaits de la formation donnée par la CECM, forment un comité qui aboutira à la création du Carrefour

d'éducation populaire de Pointe St-Charles. L'objectif est de se donner des moyens d'apprendre en partant des besoins et aspirations des gens.

De 1972 à 1977, on assiste à un retrait progressif du gouvernement fédéral des programmes de formation générale de la main-d'œuvre, ce qui a un impact direct sur le développement des positions du gouvernement du Québec en alphabétisation. En effet, un tiers des dépenses de formation de ces programmes était allé à la formation de base, selon un constat du *Comité sénatorial permanent des finances nationales* en 1975. Involontairement, pendant presque 10 ans, le gouvernement fédéral a donc contribué à la mise en place d'une infrastructure en alphabétisation. La conjoncture était favorable pour que le Québec reprenne en main cette problématique et ce, pour quatre raisons, selon Jean-Paul Hauteceur, chercheur en alphabétisation: «L'analphabétisme avait été reconnu comme un problème social de grande ampleur ; l'alphabétisation se présentait comme une vocation nouvelle en éducation des adultes ; une aile militante de l'éducation populaire était prête à convertir un programme de formation en un mouvement social ; le

gouvernement nationaliste et social-démocrate d'alors, ainsi que la conjoncture d'expansion des services de l'État, favorisaient le développement de ce mouvement².»

En 1978 a lieu un premier séminaire provincial sur l'alphabétisation organisé par le ministère de l'Éducation, *Alpha 78*. Cette même année, Jean-Paul Hautecoeur rédige pour le MEQ un premier rapport sur l'analphabétisme et l'Office national du film (ONF) produit le film *J'ai pas mes lunettes*.

C'est dans ce contexte qu'arrive en 1980 le premier texte ministériel qui reconnaît l'existence de la problématique de l'analphabétisme. Cet énoncé de politique reconnaît que des couches importantes de la société sont exclues des services éducatifs et que ces derniers ne sont pas adaptés à leurs besoins et à leurs attentes. Le document, *L'école s'adapte à son milieu*, énoncé de politique sur l'école en milieu économiquement faible, fait la promotion d'une offensive systématique d'alphabétisation. Les mesures annoncées laissent une place importante à des actions-terrain pour la sensibilisation et l'ouverture de nouvelles interventions. Les actions non formelles (hors

institution), comme l'animation communautaire et l'éducation populaire, sont alors valorisées.

C'est également en 1980, que le ministère de l'Éducation organise un deuxième séminaire provincial, *Alpha 80*. Au cours de cette rencontre, les organismes d'alphabétisation populaire sont fortement sollicités par les fonctionnaires qui leur demandent de délaisser leur appartenance à l'éducation populaire pour se ranger sous l'aile de la formation générale des adultes. En réaction à ces propositions et par désir de travailler ensemble, les organismes présents décident de se regrouper. C'est ce qui donnera naissance au Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) en 1981.

En janvier 1980, on assiste à la création de *l'Équipe d'aide au développement* à la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA). Cette équipe va soutenir les intervenants en alphabétisation des groupes et des commissions scolaires en fournissant du matériel et en organisant des sessions de formation. Lors de son démantèlement en 1983, l'Équipe d'aide au développement a accumulé un fonds documentaire assez intéressant qui

sera confié au RGPAQ. Cette documentation est venue s'ajouter à ce que possédait le RGPAQ pour constituer le Centre de documentation du Regroupement.

En 1982, c'est la *Commission d'étude sur la formation des adultes* (CÉFA), appelée également Commission Jean, qui dépose son rapport après deux années de travail. La Commission accorde une place fondamentale à la formation de base. Elle évalue à 6,75% le nombre de personnes complètement analphabètes au Québec et pour ces personnes, elle propose une campagne nationale d'alphabétisation échelonnée sur une période de cinq ans. Elle souligne d'autre part qu'il existe un problème d'analphabétisme fonctionnel beaucoup plus difficile à cerner. Elle reconnaît également la nécessité d'une action concertée entre plusieurs partenaires pour lutter contre l'analphabétisme.

Le RGPAQ avait investi beaucoup d'énergie autour du travail de la Commission Jean et déposé un mémoire étoffé présentant la réalité de l'analphabétisme au Québec. Il était globalement satisfait du rapport de la Commission mais craignait, avec raison, que celui-ci reste sur

les tablettes. C'est exactement ce qui est arrivé ! Aucune recommandation de ce rapport n'a été mise en application. Il est même amusant de comparer le rapport des États généraux de l'Éducation (1996) avec celui de la CÉFA (1982) et de s'apercevoir que sur la question de l'éducation des adultes, ce dernier était plus avant-gardiste !

Le gouvernement réplique en 1984 par un *Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes* fort décevant par rapport aux recommandations de la Commission Jean. Premièrement, cet énoncé d'orientation réduit le bassin du nombre de personnes analphabètes à 93 000 personnes. Il définit l'alphabetisation comme une activité fonctionnelle de survie. L'alphabetisation est considérée comme une priorité pour les champs d'activités en éducation populaire et non comme une priorité gouvernementale.

L'idée de campagne nationale d'alphabetisation est balayée du revers de la main et la formation de base assimilée au diplôme de secondaire V. De plus, l'énoncé met fortement l'accent sur une *nécessaire* association entre les organismes populaires d'alphabetisation et les établissements publics.

Le RGPAQ critique très sévèrement cet énoncé de politique qui faisait un peu l'effet d'une douche froide. Pour adoucir les réactions du milieu de l'alphabetisation, le ministre de l'Éducation lève le moratoire du programme OVEP, permet l'accréditation d'une quarantaine de nouveaux groupes et, surtout, il met en place pour les commissions scolaires ce qu'on appellera *l'enveloppe ouverte*. Il s'agit dans les faits d'une garantie de financement pour chaque inscription réalisée dans le programme d'alphabetisation d'une commission scolaire.

En 1988, c'est au tour du gouvernement fédéral de refaire surface. Le discours du trône, prononcé par le gouvernement conservateur de Brian Mulroney, proclame « priorité nationale » la lutte contre l'analphabétisme. On assiste à la création du *Secrétariat national à l'alphabetisation (SNA)* et à l'organisation de discussions visant à établir des *ententes fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabetisation (IFPCA)*.

Le gouvernement du Québec, alors dirigé par le Parti libéral, réagit froidement aux intentions du fédéral d'appuyer des initiatives des groupes populaires en alphabetisation. Pour le gouverne-

ment provincial, l'alphabetisation est d'abord et avant tout une démarche visant l'obtention d'un diplôme secondaire, comme le mentionne cet extrait d'allocation du ministre de l'Éducation Claude Ryan : « La scolarisation objective doit caractériser les programmes d'alphabetisation financés à l'aide de deniers publics... La formation de base est donnée dans un but précis, celui d'amener l'adulte à se qualifier pour l'acquisition d'une formation de niveau secondaire³. »

En ce qui concerne le Québec, le gouvernement adopte en 1989 la Loi 107 sur l'instruction publique dans laquelle on retrouve très peu de choses sur l'alphabetisation. Seul l'article 3 aborde le principe de gratuité des services d'alphabetisation : « 3. Tout résident du Québec a droit à la gratuité des services éducatifs... Tout résident du Québec a droit à la gratuité des services d'alphabetisation et à la gratuité des autres services de formation prévus par le régime pédagogique. »

C'est à cette même époque que le Secrétariat national à l'alphabetisation ainsi que le gouvernement provincial s'impliquent financièrement dans le Centre de documentation sur l'éducation des

adultes et la condition féminine (CDEACF).

L'année internationale de l'alphabétisation (1990) vient remettre cette problématique au cœur de l'actualité, mais les groupes d'alphabétisation resteront sur leur appétit pour ce qui est des engagements du gouvernement. Rien de concret, pas de nouvelles politiques, pas de plan d'action et surtout pas d'argent supplémentaire! Même si cette année-là, le Conseil supérieur de l'Éducation publie un avis sur l'alphabétisation dans lequel il reprend l'idée d'un plan national. Ceux qui réagiront seront les élus du gouvernement conservateur qui, en 1991, proclame comme objectif national l'élimination de l'analphabétisme d'ici l'an 2000.

Il faudra par la suite attendre les années 1994-1995 pour voir bouger le gouvernement du Québec dans le dossier de l'alphabétisation. En août 1994, nous sommes en pleine campagne électorale et le RGPAQ poursuit les politiciens avec une énorme montgolfière qui porte le message : *Que faites-vous pour les personnes analphabètes?* Un ensemble de moyens de pression amène le Parti québécois, qui sera élu, à «concevoir, de concert avec les intervenants, une véritable po-

litique de reconnaissance et de financement des organismes volontaires d'éducation et d'alphabétisation populaires autonomes. Le financement des organismes sera augmenté de même qu'il sera planifié et octroyé sur une base triennale⁴», ce qui fut fait. Cependant, le ministère de l'Éducation avait en tête de créer beaucoup de nouveaux groupes et de consacrer très peu d'argent à consolider les groupes existants. Malgré les pressions exercées par le RGPAQ, la majorité des sommes ont été dirigées vers la création de nouveaux groupes, ce qui n'est pas en soi négatif mais n'a pas permis de donner un deuxième souffle aux groupes déjà en place.

Pour ce qui est d'un plan d'action, les groupes en alphabétisation sont renvoyés aux États généraux sur l'éducation qui entameront leurs travaux en 1995 pour les terminer en 1996. Dans plusieurs régions et au niveau national, les groupes d'alphabétisation démontrent la nécessité d'un plan d'action global de lutte contre l'analphabétisme. La Commission des États généraux sur l'éducation affirmera qu'il faut intensifier les efforts de prévention et de lutte contre l'analphabétisme. Elle fait même référence au plan d'action proposé par le

RGPAQ. Mais jusqu'à ce jour, le gouvernement n'a rien annoncé de concret à cet effet, sinon la mise en place d'un comité de travail sur la formation continue.

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour amener les gouvernements à prendre au sérieux le problème de l'analphabétisme et à se doter d'un plan global de lutte contre l'analphabétisme. Des pas ont été faits, principalement en ce qui regarde la reconnaissance de la problématique de l'analphabétisme. Mais dans un contexte de compressions budgétaires, ce sera un défi de taille que d'en arriver à faire reconnaître la lutte contre l'analphabétisme comme une véritable priorité...

1. Voir HAUTECOEUR, J.P. «Politique d'alphabétisation au Québec : une perspective historique», *Alpha 90*, Direction générale de l'éducation des adultes, 1990, pp. 31-52.

2. *Ibid.*, p. 37.

3. *Ibid.*, p. 63.

4. Lettre de Hubert Thibodeau, directeur de cabinet, au nom de Jacques Parizeau, adressée au RGPAQ et datée du 6 septembre 1994.

